



SANCTIONNER OU TOLÉRER ?

Au QM, tout dépend de l'alignement des planètes

Ce mardi 18 août 2026, vers 15 heures 35, une personne détenue mineure décide de quitter le périmètre de promenade qui lui est autorisé, escalade le préau, accède au toit du bâtiment, puis pénètre dans la zone neutre du quartier mineur.

Face à cette situation, la procédure de sécurité est claire : **toute personne détenue non autorisée accédant, de jour comme de nuit, aux zones neutres du CPN, entraîne le déclenchement de l'alarme pour tentative d'évasion !** Rapidement, le gradé, accompagné de deux agents, se rend sur les lieux afin de maîtriser l'individu et mettre fin à cet « INCIDENT ».

Jusqu'ici le cadre d'intervention est clair... jusqu'à ce qu'il ne le soit plus

Cherchez l'erreur ! Alors que les constatations des agents présents semblaient caractériser une situation relevant d'une tentative d'évasion, la **hiérarchie du secteur a finalement retenu la version donnée par la personne détenue** et requalifié les faits en simple « escalade ». Résultat : **pas de mise en prévention, retour en cellule.**

Deux incidents similaires, deux procédures identiques, mais deux réponses disciplinaires radicalement différentes

Le 27 mai 2026, un incident similaire s'est produit et la procédure était la même. **À la seule différence que, ce jour là, les planètes étaient alignées : le cadre, la règle, la sanction et l'autorité.** Résultat : **tentative d'évasion retenue, avec mise en prévention et placement au quartier disciplinaire.**

FO JUSTICE garde les pieds sur terre, d'autres semblent déjà en orbite

Et ce n'est pas un détail. Cet incident intervient dans un secteur où **les agents travaillent depuis plusieurs mois dans des conditions particulièrement dégradées.** **FO Justice** n'a cessé d'alerter la direction sur l'environnement de travail et les risques auxquels ces agents sont quotidiennement exposés, dans le cadre d'un **CHANTIER EN TRAVAUX** : les nuisances sonores, les particules de poussière, la co-activité...

Et pourtant, ce sont ces mêmes agents qu'on tente de clouer au pilori et que l'on culpabilise. Lors d'une réunion de service les propos suivants ont été tenus « **Attention ! L'absentéisme est en progression** », « **la peur est visible** » ou mieux, « **on envisagera des rappels sur vos CA** ».

FO Justice le dit clairement : dans un bâtiment où l'impunité tend à devenir la norme, où la hiérarchie du secteur brille par son absence et où la direction semble dépassée par l'ampleur des travaux, les agents continuent d'assurer leurs missions. Ils s'accrochent et méritent du soutien, pas du mépris.



Pour FO Justice cette politique managériale :

- Dévalorise les personnels et contribue à l'augmentation de l'absentéisme ;
- Installe un sentiment d'abandon, banalise les incidents et favorise leur répétition ;
- Fragilise l'autorité des gradés et alimente la défiance.

QUAND L'AUTORITÉ RECULE, FO JUSTICE SE DRESSE AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !!!

SLP FO JUSTICE – Nouméa, le vendredi 21 août 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS